

*Fiche de données de sécurité non requise par le Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH)  
- Fiche de données de sécurité fournie sur une base volontaire –*

---

JULIETTA

## 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom commercial : JULIETTA  
Nom chimique : Préparation à base de *Saccharomyces cerevisiae* souche LAS02 (WG)

### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisation du produit : Produit de protection des plantes (biofongicide). Réservé à un usage professionnel.

Utilisations déconseillées : Toute autre utilisation.

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fournisseur : Agrauxine  
Adresse : 7 avenue du Grand Perigne  
49070 Beaucozé,  
France  
Numéro de téléphone : + 33 (0)2 41 77 80 77  
E-mail : [fds\\_agx@agrauxine.lesaffre.com](mailto:fds_agx@agrauxine.lesaffre.com)

### 1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

#### Organe consultatif national :

France : ORFILA : + 33 (0) 1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres anti-poison français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une assistance médicale gratuite (hors coût d'appel) 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Royaume-Uni : Appeler le 999 du NHS en cas d'urgence médicale. Si une aide ou un avis médical est requis d'urgence, mais s'il ne s'agit pas d'une situation menaçant le pronostic vital, appeler le 111 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7). Le numéro 111 du NHS est à l'heure actuelle disponible uniquement dans certaines régions. En dehors de ces régions, il convient d'appeler NHS Direct au 0845 4647.

Autres : Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes ou de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : <http://echa.europa.eu/en/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

## 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

### 2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE :

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP) :

P102 :	Tenir hors de portée des enfants.
P103 :	Lire l'étiquette avant utilisation.
P234 :	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P501 :	Éliminer le contenu et son emballage conformément à la réglementation nationale.

#### Autres éléments d'étiquetage

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.  
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5m par rapport aux points d'eau pour les usages en plein champ. Pour les applications sur les cultures hors-sol : éviter le rejet direct des effluents dans l'environnement.

Contient du *Saccharomyces cerevisiae*. Peut provoquer des réactions de sensibilisation. Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### 2.3. AUTRES DANGERS :

Évaluations PBT et vPvB : Le produit n'est pas considéré comme Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT) ou très Persistant et très Bioaccumulable (vPvB).

## 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 MÉLANGES

Nom chimique :	Principal composant : levures vivantes déshydratées de <i>Saccharomyces cerevisiae</i> souche LAS02 (960,8 g/kg, 1.10 <sup>13</sup> UFC/kg)
Constituant et impureté présentant un danger :	Non applicable.

## 4 – PREMIERS SECOURS

### 4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

En cas de contact cutané :	Laver à l'eau et au savon et bien rincer. Le contact avec la peau n'est pas dangereux à notre connaissance. Consulter un médecin en cas d'irritation ou de symptôme indésirable.
En cas de contact oculaire :	Rincer immédiatement à l'eau tout en maintenant les paupières bien ouvertes. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.
En cas d'inhalation :	S'éloigner du lieu d'exposition. Consulter un médecin si des troubles apparaissent.
En cas d'ingestion :	Rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin si des troubles apparaissent.

### 4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Aucun symptôme spécifique à notre connaissance, lors d'une utilisation normale.

### 4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

*Saccharomyces cerevisiae* LAS02 est sensible au kétoconazole et à l'amphotéricine B

## 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. MOYENS D'EXTINCTION :** Tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés.
- 5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE :** Émission possible de gaz en contact avec le feu : CO, CO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>.
- 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS :** Ne pas respirer les émanations.  
Porter un équipement de protection approprié : équipement de protection complet et appareil respiratoire autonome.

## 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### **6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE :**

Tenir le personnel non nécessaire et non protégé à l'écart du déversement.

### **6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :**

Endiguer pour contenir les matériaux déversés. Empêcher le déversement dans l'environnement. Éviter de déverser directement dans les égouts ou dans les eaux superficielles.

### **6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE :**

Balayer ou aspirer le produit et le stocker dans un récipient adéquat à fin d'élimination. Ne pas déverser dans l'environnement. Éliminer dans un centre de collecte des déchets agréé conformément à la réglementation locale.

### **6.4. RÉFÉRENCES À D'AUTRES RUBRIQUES :**

Pour de plus amples informations, consulter la rubrique 13.

## 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

### **7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER**

- Mesures techniques :** Assurer un échange d'air adéquat dans la zone confinée.
- Conseils pour la manipulation et à l'utilisation sans danger :** Pour une utilisation sans danger du produit, consulter systématiquement les conditions d'utilisation recommandées sur l'étiquette du produit.  
Ne pas respirer les poussières.

### **7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS**

Conserver dans l'emballage d'origine fermé, dans un endroit frais, sec et bien aéré. Protéger du gel, de l'humidité et de la lumière directe du soleil. Afin de préserver la qualité du produit, éviter de stocker dans un local dont la température peut dépasser 20°C.

### **7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)**

- Recommandations :** Produit de protection des plantes. Utiliser conformément à l'étiquette.
- Solutions spécifiques au secteur industriel :** Non applicable.

## 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Valeurs limites d'exposition professionnelle : Non applicable.

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Non disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) : Non disponible.

### 8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles d'ingénierie appropriés : Aucune mesure spécifique autre que les règles générales de sécurité et d'hygiène et les bonnes pratiques agricoles.

Mesures de protection individuelle :

**Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique**

• **Pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3B) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifiés (EN 143) de classe P3.

• **Pendant l'application - Pulvérisation vers le haut**

*Si application avec tracteur avec cabine*

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

*Si application avec tracteur sans cabine*

- Combinaison de protection de catégorie III type 4B avec capuche ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3 ;

• **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3B) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3 ;

**Dans le cas d'une application effectuée à l'aide d'une lance (usages sous abris)**

• **Pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN 143) de classe P3 ;

OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3;

• **Pendant l'application : sans contact avec la végétation**

**Culture basse (<50cm)**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3 ;

**Culture haute (>50cm)**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN143) de classe P3 ;

## 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Aspect	Granulé soluble (WG)
Couleur	Beige
Limite olfactive	Non applicable
pH 1 %	5,80 (1 % w/v dispersion aqueuse)
Masse volumique apparente	0,68 g/cm <sup>3</sup>
Point d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	> 195 °C.
Pression de vapeur	Non applicable.
Densité relative (eau = 1)	0,55-0,95
Solubilité dans l'eau	Peut être mis en suspension
Viscosité	Non applicable.
Propriétés explosives	Limite explosive inférieure 60 g/m3.
Propriétés oxydantes	Non oxydant conformément aux critères CE.

### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire disponible.

## 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. REACTIVITE :

À notre connaissance, le produit ne présente aucun risque particulier.

### 10.2. STABILITE CHIMIQUE :

Le produit est stable à température ambiante et dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

### 10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES :

Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### 10.4. CONDITIONS A EVITER :

Éviter les étincelles, les flammes nues et les sources d'inflammation. Pour préserver la qualité du produit, éviter l'humidité, les températures inférieures à 0°C et les températures élevées.

### 10.5. MATIERES INCOMPATIBLES :

Aucune, à notre connaissance.

### 10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX :

Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux n'est produit.  
Lors de la combustion ou lors de la décomposition thermique (pyrolyse), peuvent se former des oxydes de carbone (CO<sub>2</sub>, CO), des oxydes de soufre (SO<sub>2</sub>), des oxydes d'azote (Nox).

## **11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES**

À notre connaissance, aucun risque toxicologique spécifique lorsque le produit est manipulé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité.

## **12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.1. ECOTOXICITÉ**

À notre connaissance, aucun risque spécifique pour les organismes aquatiques.

### **12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ**

Ce produit est considéré comme étant facilement biodégradable.

### **12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION**

La bioaccumulation aquatique et terrestre est considérée comme négligeable.

### **12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL**

Aucune donnée disponible.

### **12.5. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvB**

Le produit n'est pas considéré comme Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT) ou très Persistant et très Bioaccumulable (vPvB).

### **12.6. AUTRES EFFETS NÉFASTES**

Aucune donnée disponible.

## **13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### **13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS**

Les déchets issus du produit ne doivent pas être jetés dans les égouts et les eaux de surface, mais doivent être traités dans une usine de traitement appropriée se conformant aux exigences de la protection de l'environnement, de la législation relative à l'élimination des déchets et des réglementations locales.

## **14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

ADR : Non réglementé  
RID : Non réglementé  
ADN : Non réglementé  
IMDG : Non réglementé  
ICAO / IATA : Non réglementé

## **15 – INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

### 15.1. RÉGLEMENTATIONS / LÉGISLATIONS PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

Ce produit est considéré comme un **produit de protection des plantes** conformément au Règlement Européen (CE) N°1107/2009. Il est autorisé en France (AMM n° 2190010). Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Ce produit contient une substance active (*Saccharomyces cerevisiae* souche LAS02) approuvée dans l'Union Européenne conformément au Règlement Européen (CE) N°1107/2009 en tant que "**substance à faible risque**". Cette substance active est exemptée de LMR (Limite Maximale de Résidus) en Union Européenne.

*Saccharomyces cerevisiae* présente une "**présomption d'innocuité reconnue**" selon l'Autorité européenne de sécurité des aliments.

### 15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune donnée disponible.

Autorisation/Restrictions conformément au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) : Non applicable.

## 16 – AUTRES INFORMATIONS

#### Abréviations et acronymes :

WG = granulés solubles

CLP = Règlement "Classification, Labelling and packaging" (Règlement CE N°1272/2008)

DNEL = Dose dérivée sans effet

PNEC = Concentration prévisible sans effet

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistant, Bioaccumulable et Toxique)

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative (Très Persistant et Très Bioaccumulable)

STOT = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles

Version 2.3 : intégration des éléments liés à l'AMM France.

#### Avis au lecteur :

Les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité reflètent l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de la révision de cette Fiche de Données de Sécurité. Les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité complètent les Fiches Techniques mais ne les remplacent pas.

Cette Fiche de Données de Sécurité ne constitue qu'un support pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, la consommation et l'élimination du produit en toute sécurité. Elle ne doit pas être considérée comme une garantie ou une spécification de qualité.

L'attention de l'utilisateur est portée sur les risques éventuels et les dangers encourus lorsqu'un produit est utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu comme indiqué dans cette Fiche de Données de Sécurité : il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer l'applicabilité de l'information et des recommandations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité ainsi que son adéquation avec ses propres activités et objectifs.

Agrauxine ne peut être tenue responsable de toute utilisation du produit qui ne soit pas compatible avec les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité. La conformité avec les instructions de cette Fiche de Données de Sécurité ne dispense pas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec tous les Règlements et les recommandations liés à ses propres produits et activités.

Les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité font l'objet de droits de licence et de propriété. Les informations contenues dans cette présente fiche ne peuvent être reproduites ou distribuées, sous quelque forme ou par quelque moyen, sans demande écrite d'autorisation préalable à Agrauxine.

- Fin de la fiche de données de sécurité -